

RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF

DU 7 SEPTEMBRE 2019

V1.1

Elus :

Présents : HENARD Nicolas, BACCHINI Henry, CHAURAY Marie-Pierre, FRETAY Stéphane, HARLE Sylvie, RUSSO Edward, SALOU Jean-Pierre, FONTAINE Claire.

Excusés : BERENGUIER Régis, MIGRAINE Corinne.

• **Invités :**

Présents : MEUNIER Philippe, CATHELINEAU Jacques, GANTER Pierre, Laurence MEZOU, Eric MARLIOT, Hervé ROGUEDAS (pour le point 3.10).

Excusés :

1 Introduction du Président

Information	<p>Le président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.</p> <p>Par ailleurs, le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du « rapport d'étonnement » du Directeur Général, Pierre Ganter, à l'issue de ses premiers mois de présence à la FFVoile.</p>
--------------------	---

2 Point sur les licences

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point fait en séance sur les licences à la date du 29 août 2019 et réactualisé au 06 septembre 2019.</p>
--------------------	--

3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

3.1 Résultat des votes électroniques

3.1.1 Attribution à la MAIF du lot assurance Responsabilité Civile pour la période 2020 – 2023

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'attribution à la MAIF du lot assurance Responsabilité Civile pour la période 2020 – 2023</p> <p>Résultat du vote : OUI à l'unanimité Décision BE-190811-01</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 12 août 2019.</p>
--------------------	---

3.1.2 Attribution à la MDS du lot assurance Individuelle Accident et à la MAIF l'assistance rapatriement pour la période 2020 – 2023

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'attribution à la MDS du lot assurance Individuelle Accident et à la MAIF l'assistance rapatriement pour la période 2020 – 2023</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour la MDS : oui à l'unanimité – 1 non votant (H BACCHINI n'a pas participé au vote après avoir déclaré un conflit d'intérêt puisque administrateur de la MDS)</p> <p>Pour la MAIF : oui à l'unanimité</p> <p>Décision BE-190811-02</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 12 août 2019.</p>
--------------------	---

3.1.3 Attribution à la MDS du lot assurance Accident Corporel grave pour la période 2020– 2023

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'attribution à la MDS du lot assurance Accident Corporel grave pour la période 2020 – 2023</p> <p>Résultat du vote : oui à l'unanimité – 1 non votant (H BACCHINI n'a pas participé au vote après avoir déclaré un conflit d'intérêt puisque administrateur de la MDS)</p> <p>Décision BE-190811-03</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 12 août 2019.</p>
--------------------	---

3.1.4 Attribution à la AXA du lot assurance Responsabilité Civile des mandataires Sociaux pour la période 2020 – 2023

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l’attribution à AXA du lot assurance Responsabilité Civile des mandataires Sociaux pour la période 2020 – 2023</p> <p>Résultat du vote : oui à l’unanimité</p> <p>Décision BE-190811-04</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 12 août 2019.</p>
--------------------	--

3.1.5 Validation du prix des licences 2020

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la validation du prix des licences 2020</p> <p>Résultat du vote : oui à l’unanimité</p> <p>Décision BE-190811-05</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 12 août 2019.</p>
--------------------	---

3.2 Approbation du relevé de décision du BE du 20/07/19

Décision BE-190907-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve à l’unanimité le relevé du BE du 20 juillet 2019.</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 9 septembre 2019.</p>
----------------------------------	---

3.3 Point d'étape projet licences et titres

Décision BE-190907-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide :</p> <ul style="list-style-type: none">- le lancement des 7 projets issus du « Groupe Projet 01 – Licences »,- la désignation des sponsors et des pilotes sur chacun d’eux,- l’arrêt du Groupe Projet 01 et son remplacement par les 7 projets identifiés,- le suivi de l’avancement des projets en BE.
----------------------------------	--

3.4 Démarche gouvernance

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des thèmes identifiés pour l’amélioration de la gouvernance et des propositions formulées pour le 1^{er} thème : amélioration dans la préparation des réunions statutaires (dans un 1^{er} temps les CA).</p>
--------------------	--

3.5 Budget 2020 : Hypothèses des recettes 2020, format de la présentation du budget du 23 novembre et instructions budgétaires

Décision BE-190907-03	<p>Les hypothèses de croissance de revenu du B2020 et le format du budget ont été présentés.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile adopte à l'unanimité l'hypothèse de croissance de revenu de 14 % par rapport à R2019 qui sera communiquée aux opérationnels dans les Instructions Budgétaires.</p>
----------------------------------	---

3.6 Point financier : Risques et opportunités, points litiges, trésorerie

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point financier (risques et opportunités dont suivi des grandes épreuves, point contentieux, point trésorerie).</p>
--------------------	---

3.7 Projet « avancer 1 million d'euro de trésorerie aux clubs »

Décision BE-190907-04	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve à l'unanimité le projet intitulé «Avancer 1M€ de trésorerie aux clubs» pour présentation au Conseil de Ligues le 20 septembre prochain à condition que :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le partage du risque de recouvrement des clubs relatif aux ventes des PVR soit partagé proportionnellement entre les ligues et la FFVoile en fonction de leurs quotes-parts de recettes respectives des ventes de PVR (déduction faite de la charge d'assurance)- Il y ait une mise en place d'une ligne de crédit de la BRED suffisante pour couvrir les besoins de la FFVoile suite aux modifications prévues.
----------------------------------	---

3.8 Réforme statutaire des ligues

Information Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif est informé de l'avancement de la réforme statutaire et du planning prévisionnel de validation des textes statutaires par les ligues.</p>
--------------------------------	---

3.9 Représentations externes : désignation des représentants FFVoile au Conseil Maritime de Façade Méditerranée

Décision BE-190907-05	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve à l'unanimité la modification suivante concernant les représentants FFVoile dans les organismes extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseil Maritime de Façade de Méditerranée- L'Amiral Philippe COINDREAU en remplacement de Bernard AMIEL en tant que Titulaire- Claude LE BACQUER est maintenu suppléant de ce conseil
----------------------------------	--

3.10 Modification du Règlement Médical

<p>Décision BE-190907-06 Vote CA</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité les Modifications du Règlement Médical ci-dessous :</p> <p><u>Annexe 5</u> - Habilitation à la fonction de médecin référent et/ou médecin de course</p> <p>3. Habilitation à la fonction de médecin référent et/ou médecin de course :</p> <p>Le texte a été retravaillé afin de mieux exposer :</p> <ul style="list-style-type: none">• La procédure d'habilitation :<ul style="list-style-type: none">○ Les pré-requis pour justifier l'habilitation sont mieux expliqués○ Mise en place d'un tarif de 150 €/demande○ La nécessité de démarrer par des courses classées RSO 2 avant d'être engagé dans des courses de plus bas grade.• Les missions du médecin de course• Ses devoirs vis-à-vis de l'autorité organisatrice, et de la FFVoile• La possibilité de réunir une commission de conciliation en cas de litige <p>Il définit également</p> <ul style="list-style-type: none">• le rôle de médecin adjoint, souvent indispensable en complément lors des courses longues.• L'usage de l'outil informatique développé en interne par la fédération pour les dossiers médicaux. Celui-ci devient de fait obligatoire, et permet de conserver les dossiers médicaux, et ne permet pas aux médecins habilités de se les approprier. <p>L'outil est développé à partir du LSP utilisé pour le Suivi Médical Réglementaire. Ainsi les sportifs issus des filières voile légère sont de facto intégrés, avec les examens déjà réalisés. A terme, il permet un suivi régulier et un gain de temps appréciable autant pour le secteur médical que pour les coureurs.</p> <p>Ce nouveau règlement est accompagné de la pérennisation du séminaire annuel afin de poursuivre ce travail de cohésion, et d'harmonisation des pratiques. Y sont conviés tous les médecins ayant eu une habilitation ainsi que ceux ayant exprimé leur intérêt auprès d'autorités organisatrices.</p>
---	--

3.11 Prix des titres de participation 2020 pour le CESE et le Kiteboard

<p>Décision BE-190907-07</p>	<p>La Mutuelle des sportifs ayant accepté de ne pas appliquer de cotisation Individuelle Accident sur les expérimentations Titre de participation CESE et KITE entraînant ainsi une légère baisse du prix assurance actuel, le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité l'option de répercuter la baisse du prix de l'assurance sur la part FFVoile (fonds généraux). En conséquence, le BE fixe pour 2020 le prix du titre de participation CESE à 2,20 € (0,25 € part de l'assurance, 0,8 € part de la FFVoile, 1,15 € part de la ligue) et le titre de participation Kiteboard à 3 € (0,97 € part de l'assurance, 1,03 € part de la FFVoile – fonds généraux, 1 € part du collectif coach kiteboard).</p>
---	--

3.12 Organigramme

Décision BE-190907-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile vote à l'unanimité la modification ci-dessous de l'organigramme :		
	DESE	Commission Handivoile, paravoile et sport adapté	Démission de Jérémie CHAUCHOY

3.13 Point Boutique

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du point d'avancement des réflexions relatives à la Boutique (B2B et B2C).
--------------------	---

3.14 Affiliation BREST ULTIM SAILING

Information Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile, informé de d'affiliation de Brest Ultim Sailing, soumettra cette affiliation au prochain Conseil d'administration qui se tiendra le 28 septembre 2019.
--------------------------------	--

3.15 Accident grave en école de voile pendant l'été 2019

Information	reporté
--------------------	---------

3.16 Grandes épreuves

3.16.1 Attribution de l'organisation de l'Euro 4000 en juillet 2020 au club du CV Sanguinet

Décision BE-190907-09	Le Bureau Exécutif vote à l'unanimité l'attribution de l'organisation de l'Euro 4000 en juillet 2020 au club du CV Sanguinet.
----------------------------------	---

3.16.2 Attribution du Championnat du monde des raids F18 en 2020 au Wind Force du Robert

Décision BE-190907-10	Le Bureau Exécutif vote à l'unanimité moins 1 abstention (H. BACCHINI) l'attribution du Championnat du monde des raids F18 en 2020 au Wind Force du Robert (Martinique).
----------------------------------	--

3.16.3 Attribution du Championnat d'Europe J80 2020 au club de St Cast

Décision BE-190907-11	Le Bureau Exécutif vote à l'unanimité Attribution du Championnat d'Europe J80 2020 au club de St Cast.
----------------------------------	--

3.17 Demande d'affiliation de la classe Nacra 15

Décision BE-190907-12 Vote CA	<p>Le BE rejette la demande d'affiliation telle qu'elle est présentée, en application des statuts de la FFVoile.</p> <p>Il sera demandé aux propriétaires de la classe de constituer une association Française de classe Nacra 15 et de la déposer en préfecture afin de pouvoir prétendre à son affiliation.</p>
--	---

3.18 Point sur le Conseil des Présidents de ligues du 20 et 21/09/2019

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'ordre du jour envisagé pour le Conseil des Présidents de Ligues des 20 et 21 septembre 2019.</p>
--------------------	---

4 Département Compétition Performance

4.1 Information relative à l'organisation du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse 2020 et 2021

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance d'informations relatives à l'organisation du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse 2020 et 2022.</p>
--------------------	--

4.2 Plan d'action Commission Vie de l'Athlète

Décision BE-190907-13	<p>Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la mise en place du plan d'actions proposé par la commission « vie de l'athlète » d'ici la fin 2019 pour l'accompagnement du triple projet des sportifs de la tranche d'âge 16-25 ans afin de leur permettre d'accéder à la très haute performance dans les meilleures conditions.</p>
----------------------------------	---

4.3 Résolution et règlements concernant les classements fédéraux (activité sportive et classements individuels) et le championnat de France des Clubs

Décision BE-190720-14 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité les quatre règlements proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Règlement du Classement national Activité Sportive des clubs,- Règlement du Classement Régional Individuel Fédéral,- Règlement du Classement National Individuel Fédéral,- Règlement du Classement du Championnat de France des Clubs. <p>Il rappelle que la date du lancement de ces classements est :</p> <ul style="list-style-type: none">• Année sportive 2021 : Année « 0 » en 2020 - Une année d'appropriation et d'information avec les clubs et territoires pour intégrer et mettre en pratique cette réforme.
--	---

4.4 Règlement du Championnat de France des Raids catamaran

Décision BE-190720-15 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité le règlement du championnat de France des raids catamaran.
--	--

4.5 Evolution Championnat de France Jeunes

4.5.1 Modification du nombre de places max par série (limitation des flottes notamment cata et laser)

Décision BE-190720-16	<p>Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité le nombre de places maximum réparties entre les ligues selon le tableau fournit en annexe et donne mandat au Département Compétition et Performance pour assurer une juste répartition en cas de demande supérieure à l'offre en tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer la représentativité de la totalité des ligues qui le demandent sur les supports présents aux championnats de France Jeunes ;- Prise en compte du volume de participation de la ligue sur l'année N-1- Prise en compte la dynamique de ligue sur la série dans la catégorie d'âge du championnat.
----------------------------------	---

4.5.2 Evolution série catamaran Championnat de France Minimes

Décision BE-190720-17	<p>Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la proposition de remplacer la série Tyka par la création d'un titre intersérie catamaran minimes C4 ayant des ratings compris entre 1,34 et 1,42 (écart faible - max 0,08) sur les supports suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Hobie Cat T1 Spi- Le Hobie Dragoon Xtrem- Le M Race by Erplast- Le New Cat F1 Spinnaker- Le Topaz 14 CZ Spinnaker- Le Tyka- Le New Cat 14 Spinnaker <p>Le Département Compétition et Performance confirmera l'encadrement de rating et la liste des catamarans admissibles en janvier suite à la mise à jour des tables de rating par le SCHRS</p>
----------------------------------	--

4.5.3 Mise à jour du règlement des Championnats de France Jeunes

Décision BE-190720-18 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la mise à jour du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2020.
--	---

4.6 Perspective l'évolution de la Carte Publicité de la FFVoile

Décision BE-190720-19 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif est informé du travail initial sur la réflexion envisagée quant à l'évolution de la Carte Publicité de la FFVoile sur la base des options suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une simple mise à jour des tarifs actuels, définis par la taille des bateaux ;2. Actualisation des tarifs actuels et mise à jour des tranches des tailles des bateaux;3. En plus des 2 options ci-dessus, étendre le règlement actuel aux organisateurs de grandes régates;4. En plus des 3 options ci-dessus étendre le règlement actuel aux classes qui arborent de la publicité dans les espaces qui leur sont réservés. <p>Le Bureau Exécutif est unanime dans sa préférence de voir se poursuivre le travail sur la base de l'option 3 et de présenter la conclusion du travail sur cette option dans le budget qui sera présenté au BE du 23 novembre prochain.</p>
--	---

4.7 Réunion d'automne du Département Compétition et Performance

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point d'information sur les réunions à venir pour le Département Compétition Performance.
--------------------	--

4.8 Sélection au Championnat d'Europe Match Race 2019, difficultés et résultats

Information	Point non abordé.
--------------------	-------------------

4.9 Compte Rendu du test Event 2019 d'Enoshima

Information	Le Bureau Exécutif est informé par le Vice-Président et le DTN de leur analyse des bons résultats de cet été 2019 à Enoshima.
--------------------	---

4.10 Accord du Ministère sur les modifications du Plan de Performance Fédéral de la FFVoile

Information	<p>Le Bureau Exécutif est informé de l'accord du Ministère sur les modifications du Plan de performance Fédéral de la FFVoile.</p> <p>Ainsi par courrier du 12 août 2019, le directeur des sports a informé le président Nicolas HENARD de son accord sur les modifications proposées du projet de performance fédéral (PPF) suite à un avis favorable de l'Agence nationale du sport (ANS). Il note que « ces modifications qui représentent une recherche de cohérence des critères d'accès des SHN, quels que soient les supports, sont conformes aux dispositions réglementaires applicables en l'espèce. ».</p>
--------------------	--

	<p>Les modifications proposées des critères d'accès aux listes de haut niveau et espoirs visaient à actualiser les résultats retenus en fonction de l'évolution du niveau international des séries et des supports à fin d'harmonisation.</p> <p>Par ailleurs, il est rappelé que le PPF évolue à moyenne échéance en créant progressivement des « commandos » (« squad ») dans les différentes séries olympiques en vue de préparer la relève des JO 2024, à l'image de la série Laser standard hommes.</p>
--	--

4.11 Lancement de la campagne d'inscription sur les listes de SHN et Espoirs

<p>Information</p>	<p>Le Bureau Exécutif est informé de l'échéancier des inscriptions en listes 2019-2020 Espoirs et haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - depuis le 20 août dernier et jusqu'au 16 septembre : inscription candidat-e-s sur site internet FFVoile (« suivi individuel du sportif –SIS » ; 226 candidats à ce jour) ; - avant le 25 septembre : le service informatique FFVoile fait remonter les candidatures du SIS FFVoile vers le PSQS du ministère des sports ; - fin septembre : analyse des candidatures par les responsables de disciplines sportives et les coordonnateurs des séries d'ici la fin septembre avec les critères d'accès modifiés et validés par l'ANS et la DS du MS ; - 1^{er} octobre après-midi : Harmonisation des listes par le DTN et son équipe courant octobre ; - au plus tard le 15 octobre : transmission des décisions du DTN au MS via le PSQS ; - 1^{er} novembre : parution officielle des listes Espoirs et SHN ; - à noter qu'il n'y aura pas de possibilités de rattrapage hivernal pour les retardataires qui devront donc attendre l'année suivante. <p>Tâches à réaliser par les coureurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une demande de candidature auprès de la FFVoile qui valide les critères de performance et le projet sportif ; - compléter ou actualiser les renseignements signalétiques les concernant sur le site, notamment les études en cours et leurs éventuels aménagements ; - effectuer la validation finale via le PSQS pour signature électronique de la convention des SHN. <p>La difficulté principale tient à cette doublette administrative SIS- FFVoile / PSQS-DS. Pour la partie mise à jour des sportifs listés et non listés dans les structures du PPF de la FFVoile vers le PSQS de la DS, le service informatique est en cours de traitement comme fédération pilote auprès des informaticiens de la DS. Nous suivons ce dispositif avec attention pour garantir le bon traitement des informations.</p>
---------------------------	--

5 Département Economique Social et Environnemental

5.1 *Rénovation du Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations et fonctions de la FFVoile*

5.1.1 *Rénovation du Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations et fonctions de la FFVoile y compris ses annexes et sa résolution pour vote du BE*

Décision BE-190720-20	<p>Le Bureau Exécutif (BE) de la FFVoile valide le Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations et fonctions de la FFVoile ainsi que l'annexe 2 (commission des litiges).</p> <p>Il donne délégation au pôle « Emploi – Formation » du département « Economique, Social et Environnemental » (ESE), assisté des commissions ou services compétents (Commission Centrale d'arbitrage (CCA), DVFAT..) pour :</p> <ul style="list-style-type: none">compléter l'annexe 1 de l'ensemble des qualifications et fonctions gérées par la FFVoile, en précisant le type de fiche (simple adaptation au nouveau format du Règlement, Modification, Création) et son état d'avancement (A valider, En cours);Statuer sur un 1er lot de fiches à valider; <p>Le règlement, ses 2 annexes et un 1er lot de fiches pourront être soumis à la validation du prochain Conseil d'Administration de la FFVoile.</p> <p>Ils seront envoyés semaine du 9 septembre aux administrateurs et membres du BE pour leur donner le temps nécessaire de relecture et d'échange avec le pôle Emploi formation avant soumission au vote.</p>
----------------------------------	---

5.1.2 *Les 20 fiches descriptives référentielles*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des 20 fiches descriptives référentielles.
--------------------	--

5.2 *Avancement « le Mer est à vous »*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'avancement du dépôt du dossier « la Mer est à vous ».
--------------------	---

Annexe : Proposition d'évolution du nombre de places maximum par titres pour les championnats de France Jeunes 2020						
Série						
Championnat de France minimes	Places max 2019 par titres	Participation 2019			Quotas 2020 par titres	
Optimist F & G	80	Optimist F : 45	Optimist G : 80		80	
Open skiff G et F	80	Open skiff F : 25	Open skiff G : 50		60	
Bic 293 F & G	80	Bic 293 F : 17	Bic 193 G : 46		60	
Catamaran	80	22			50	
FC der Double	50	38			50	
Championnat de France Glisse						
Bic 293	80	BIC 193 F : 33	Bic 293 G : 57		60	
RSX	80	RSX F : 12	RSX G : 29		60	
29er	80	15			60	
Catamaran	80	Nacra 15 : 18	SL16 : 34	HC16 : 17	SL15.5 : 27	50
Championnat de France solitaire équipage						
Laser 4.7	80	Filles : 22	Garçons : 66		70	
Laser Radial	80	Filles : 27	Garçons : 75		70	
Laser Standard	80	18			70	
420	80	Filles : 17	Garçons : 33		60	